



## Informations aux familles Pôle Ouest

**A conserver**

### Réservations et annulations des repas de vos enfants :

#### Via le Portail famille ou par téléphone :

- Ecole Geneviève Verger :

Merci de contacter le service scolaire au 02.41.92.25.18, la veille du jour souhaité avant 10h00, et avant 10h00 le vendredi pour le lundi.

- Ecole Les Prés Verts et Ecole privée de la Source :

Merci de contacter Madame Annie MONNIER au 02.41.61.66.47 la veille du jour souhaité avant 10h00, et avant 10h00 le vendredi pour le lundi.

- Ecole René Brossard :

Merci de contacter Madame Dominique BICREL au 06.74.87.03.01 la veille du jour souhaité avant 10h00, et avant 10h00 le vendredi pour le lundi.

### Réservations et annulations Accueils de loisirs :

Secrétariat du FLEP au 02 85 52 08 52 / [secretariat@flepnoyant.fr](mailto:secretariat@flepnoyant.fr)

Attention l'inscription ne vaut pas réservation

Réservation des Mercredis et Vacances Scolaires selon les places disponibles à l'accueil de loisirs.

### Règlements de vos factures :

#### Pour les factures émises par la commune de Segré-en-Anjou Bleu (cantine et périscolaire) :

Une seule et unique facture, vous sera transmise par mail chaque mois, pour toutes les prestations périscolaires (périscolaire matin et soir et cantine).

Par défaut, la facture vous sera envoyée par mail. Si vous n'avez pas d'adresse électronique, elle vous sera transmise exceptionnellement par courrier.

Trois types de règlements sont possibles :

- 1- Règlements par internet (TIPI) via le portail famille.

**Veillez à bien autoriser les fenêtres pop-ups du navigateur sinon la fenêtre ne s'ouvrira pas.**

Pour les familles qui n'ont pas encore d'accès au portail famille, il suffit d'appeler le secrétariat de votre pôle scolaire, et un identifiant sera envoyé par mail.

L'accès à ce portail famille est disponible sur le site internet [www.segreenanjoubleu.fr](http://www.segreenanjoubleu.fr) (icône en page d'accueil)

- 2- Pour les familles ayant opté pour le prélèvement, le premier retrait (facturation de septembre) s'effectuera le 12 octobre 2018 au plus tard.

- 3- Les règlements par chèque ou en numéraire sont à déposer aux agents des accueils périscolaires, ou au :

Pôle Ouest : Mairie déléguée de Nyoiseau

Place de la Mairie NYOISEAU

49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

#### Pour les factures émises par le FLEP (accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires) :

Les règlements par chèque, chèques vacances, en numéraire sont à déposer auprès des animateurs, ou au :

Foyer Laïque d'Education Permanente

4 rue du Parc, Noyant La Gravoyère

49520 SEGRE EN ANJOU BLEU

### Pièces justificatives :

Le dossier de vos enfants doit obligatoirement être complet pour bénéficier des services, des aides et pour que vos demandes soient enregistrées.

Merci de faire le nécessaire, le plus rapidement possible, s'il manque des documents à votre dossier.